



communiqué

No: 15
No.:

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 10 FÉVRIER 1983

ACCORD AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SUR L'ESSAI ET L'ÉVALUATION DE SYSTÈMES DE DÉFENSE AMÉRICAINS AU CANADA

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable J. Gilles Lamontagne, ministre de la Défense nationale, ont annoncé aujourd'hui la signature d'un Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'utilisation d'installations canadiennes et de l'espace aérien connexe pour l'essai et l'évaluation de systèmes de défense des États-Unis. Aux termes de cet accord, la mise à l'essai pourrait comprendre entre autres, du matériel d'artillerie, des hélicoptères, des systèmes de surveillance et d'identification, des munitions non nucléaires avancées, des systèmes de navigation aérienne et le système de guidage de missiles de croisière non armés.

L'échange de Notes constituant l'Accord a été signé aujourd'hui à Washington par M. Allan Gotlieb, ambassadeur du Canada aux États-Unis et Kenneth W. Dam, secrétaire d'État intérimaire des États-Unis. Les Notes ont été déposées aujourd'hui à la Chambre des communes par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'accord demeurera en vigueur pendant cinq ans, après quoi il sera renouvelé pour une nouvelle période de cinq ans à moins qu'il ne soit dénoncé par voie d'un préavis écrit de douze mois; le préavis peut ne pas être exigé dans certaines circonstances.

Aux termes de l'accord-cadre, des dispositions spécifiques d'essai et d'évaluation peuvent être mises de l'avant par le département de la Défense des États-Unis pour examen par le ministre de la Défense nationale du Canada ou son représentant. Si la proposition est approuvée, un arrangement de projet est alors conclu entre le département de la Défense nationale des États-Unis et le ministère de la Défense nationale du Canada. Le Canada peut refuser toute proposition.

L'essai du système de guidage du missile de croisière fera sans doute l'objet d'un arrangement de projet; il est étroitement lié à la sécurité du Canada en tant que membre de l'OTAN et de NORAD et à la politique du Canada sur le contrôle des armements et le désarmement.

Depuis 1977, les membres de l'OTAN sont très préoccupés par le déploiement par les Soviétiques d'un puissant missile de portée intermédiaire doté de trois ogives nucléaires - le SS-20, qui constitue une menace très sérieuse pour bon nombre des États membres de l'Europe. En 1979, les ministres de la Défense et des Affaires étrangères de l'OTAN ont pris, à l'occasion d'une réunion extraordinaire, une "double-décision" pour contrebalancer la menace soviétique, à savoir: 1) déployer 108 lanceurs Pershing II et 464 missiles de croisière sol-sol pour remplacer des missiles de moins grande portée, et 2) proposer la tenue de négociations entre les États-Unis et l'Union soviétique pour limiter le nombre de missiles de portée intermédiaire stationnés au sol de part et d'autre.

Depuis 1979, l'Union soviétique a continué de déployer des SS-20; on en compte aujourd'hui 333, dotés de 999 ogives nucléaires. En outre, elle continue de déployer quelque 250 SS-4 et SS-5, missiles de portée intermédiaire qui constituent une menace pour les centres européens.

Toutefois, en novembre 1981, à Genève, l'Union soviétique et les États-Unis ont entamé des négociations officielles sur la limitation des Forces nucléaires de portée intermédiaire. Les résultats de ces pourparlers de Genève sur les missiles de portée intermédiaire auront une très grande influence sur la sécurité de tous les pays de l'OTAN, et surtout sur celle de nos alliés en Europe. Ces pourparlers représentent également une étape décisive au sein du cadre plus vaste des négociations sur la maîtrise des armements et le désarmement visant à empêcher une guerre nucléaire.

À l'instar de l'OTAN, le Canada souhaite ardemment que les négociations aboutissent. Le Gouvernement, tout en suivant la situation de très près, à l'intention de poursuivre activement ses consultations avec les États-Unis en vue de définir la position de l'Occident à la table de négociation. Nous sommes par ailleurs prêts à accorder toute l'attention voulue à toute proposition sérieuse émanant des Soviétiques, qui augmenterait les possibilités d'en arriver à des accords efficaces et vérifiables. Le Gouvernement n'en croit pas moins fermement que tout progrès réel n'est réalisable que s'il est fondé sur le principe de la sécurité de chacune des deux parties.

Si le Canada et ses alliés préféreraient bien ne pas avoir à déployer de nouveaux missiles, ils sont cependant convaincus que les négociations sur la limitation des Forces nucléaires de portée intermédiaire ne sauront aboutir si l'Alliance de l'Ouest fait preuve de faiblesse. Ils ne sauraient donc accepter tout résultat qui exigerait de la part de l'OTAN d'abandonner la modernisation de ses forces en Europe tandis que l'Union soviétique maintient ses missiles. La signature de cet accord-ci reflète parfaitement l'appui qu'accorde le Canada à la décision à deux volets de l'OTAN et y est tout à fait conforme.